

Conditions pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES)

CONDITIONS POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES (DES) Régime A3

Il existe <u>deux (2) façons</u> d'obtenir un DES. Depuis juillet 2010, <u>l'élève</u> qui souhaite obtenir un diplôme d'études secondaires (DES) doit répondre aux conditions suivantes :

diplôme d'études secondaires (DES) doit répondre aux conditions suivantes : <u>DES à la formation générale des adultes (sans DEP)</u>	
Langue d'enseignement	12 unités de la 4º et de la 5º secondaire, dont 6 unités de la 5º secondaire.
Langue seconde	8 unités de la 4° et de la 5° secondaire, dont 4 unités de la 5° secondaire.
Univers social	4 unités du domaine de l'univers social de la 4° ou de la 5° secondaire.
Mathématiques, sciences et technologie	8 unités de la 4° ou de la 5° secondaire dans le domaine des mathématiques, sciences et technologie, dont au moins 4 unités en mathématique.
Unités	Avoir accumulé 54 unités de la 4° et de la 5° secondaire, dont au moins 20 unités de la 5° secondaire . Les cours de formation professionnelle comptent pour des unités optionnelles de la 5° secondaire.
Réussite d'un cours de la FGA	Réussite d'un cours de la 4° ou de la 5° secondaire en formation générale des adultes. Un cours de formation professionnelle ne peut satisfaire à cette exigence.
DES avec DEP ou ASP	
DEP ou ASP	Avoir obtenu un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).
Langue d'enseignement	12 unités de la 4º ou de la 5º secondaire, dont 6 unités de la 5º secondaire.
Langue seconde	8 unités de la 4º et de la 5º secondaire, dont 4 unités de la 5º secondaire.
Mathématiques	4 unités de la 4º ou de la 5º secondaire.
Réussite d'un cours à la FGA	Réussite d'un cours de la 4° ou de la 5° secondaire en formation générale des adultes. Un cours de formation professionnelle ne peut satisfaire à cette exigence.

